

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



## Grèce

Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		GRÈCE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> – 2011	<b>131 960</b>	<b>549 190*</b>
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	<b>11,1</b> (-0,5%)	<b>65,6</b> (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	<b>0,86</b> (29 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>0,893</b> (20 <sup>e</sup> rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	<b>194</b> (42 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>2 033</b> (5 <sup>e</sup> rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	<b>-3,9</b>	<b>+0,2</b>
PIB / habitant	€ – 2012	<b>17 428</b>	<b>31 144</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	<b>3,4</b>	<b>2</b>
Surface arable	Mha – 2011	<b>2,5</b>	<b>18,4</b>
Terres agricoles	Mha – 2011	<b>8,2</b>	<b>29,1</b>
Surface forestière	Mha – 2011	<b>3,9</b>	<b>16</b>
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	<b>-9,7</b>	<b>-45,1</b>
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations : 4 800 Importations : 6 200 <b>Solde : - 1 400</b>	Exportations : 57 700 Importations : 45 800 <b>Solde : + 11 900</b>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	G vers F : <b>155</b> Variation 2012/13 : -4,5%	F vers G : <b>143</b> Variation 2012/13 : +20,3%

\*549 190 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\*L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

### Ce qu'il faut retenir

✚ Le secteur primaire occupe une place importante dans la société et dans l'économie grecque (3,4% du PIB en 2012, contre 1,5% en moyenne en Europe). Les zones rurales regroupent 43% de la population et couvrent 82% du territoire.

✚ Les exploitations agricoles sont fortement morcelées : près de 50% d'entre elles ont une taille inférieure à 2 ha, 28% sont comprises entre 2 et 5 ha et 13% entre 5 et 10 ha.

✚ Les coûts de production agricole ont augmenté de 22% au cours des années 2009-2012. Le coût des aliments pour animaux a augmenté de 31% en 4 ans et le coût de l'énergie de 64% au cours de la même période. Ces hausses, couplées à la très forte augmentation des impôts (+93% entre 2009 et 2012) ont entraîné une réduction cumulée de 20% du revenu agricole sur la période 2009-2012, soit une perte d'environ 1,4 Md€.

✚ Le secteur agricole est essentiel pour l'industrie de transformation (alimentation et boissons), qui représente 19% des entreprises, 21% de la valeur de la production, 20% de la valeur ajoutée brute, 20% du nombre d'emplois et 20% du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur manufacturier.

✚ Tous secteurs confondus, la Grèce n'est destinataire que de 0,5% des exportations françaises, mais, avec un solde excédentaire de 1,62 Md€ en 2013, elle représente le 7<sup>e</sup> excédent de la France dans le monde et le seul excédent notable dans la zone euro.

✚ Les produits des industries agroalimentaires occupent la première place (25%) des produits français exportés en Grèce. Ces exportations sont principalement composées de viande de boucherie (50%).

## Production agricole

La Grèce forme une péninsule dans la partie Sud-Est de l'Europe et couvre une superficie de 131 957 km<sup>2</sup>, soit un quart de la surface de la France. Le pays est majoritairement montagneux (80%) et composé pour 1/5 de sa surface de 2 000 îles dispersées dans les mers Egée et Ionienne.

**Les exploitations agricoles sont fortement morcelées : près de 50% d'entre elles ont une taille inférieure à 2 ha**, 28% sont comprises entre 2 et 5 ha et 13% entre 5 et 10 ha. Leur taille moyenne est de 7,2 ha. Cette structure agraire est héritée de la réforme de l'entre-deux guerres, qui a créé plus d'un million et demi de très petites exploitations. À partir de 1990, deux tendances opposées ont opéré : le morcellement par l'augmentation des très petites exploitations (successions, attachement à la terre) et une concentration des exploitations de plus de 20 ha.

Les chefs d'exploitations pluriactifs, les héritiers rentiers (louant leurs terres) et les exploitants retraités opèrent dans le premier type d'exploitation, tandis que les agriculteurs professionnels gèrent les plus grandes exploitations. La population agricole, vieillissante, représente 12% de la population active (données 2012) : 33% des agriculteurs ont plus de 65 ans, 17% de 35 à 44 ans et seulement 7% moins de 35 ans.

Les petites et moyennes exploitations ont réalisé des progrès importants en termes de technicité et de productivité, notamment dans les zones fertiles. **Les cultures méditerranéennes traditionnelles et dominantes que sont le blé et les olives, ainsi que les fruits et légumes** sont concentrés sur le littoral et dans les plaines des régions méridionales (Péloponnèse, Béotie, Crète). La modernisation de l'agriculture s'est accompagnée d'une importante diversification des productions : cultures industrielles (coton, betterave à sucre) dans les régions septentrionales, agrumes, fruits et légumes à vocation commerciale dans les régions méridionales, cultures maraîchères autour des agglomérations d'Athènes et de Thessalonique, destinées à l'approvisionnement des marchés urbains.

L'élevage traditionnel déclinant, les exploitations laitières et les élevages en batterie (volaille, porcins, ovins) se sont multipliées dans les régions d'agriculture moderne.

La part de la surface agricole menée en agriculture biologique est au-dessus de la moyenne européenne (8,4% contre 5,7% pour l'Union européenne en 2011), mais, après une forte augmentation de ces surfaces entre 2001 et 2005, leur accroissement marque le pas. La culture de l'olive représente à elle seule un tiers des surfaces en agriculture biologique.

Avec près de 16 000 km de côtes, la Grèce dispose d'une zone de pêche étendue. Elle est le 1<sup>er</sup> producteur aquacole d'Europe, bien que le secteur ait été particulièrement touché par la crise économique et le manque de liquidités.

Le patrimoine forestier (25% du territoire) s'est fortement réduit, du fait de la réforme agraire pour le développement de l'agriculture, le surpâturage et les incendies. Il est peu exploité.

## Politique agricole

La PAC, appliquée en Grèce depuis 1982, a entraîné une série de changements économiques et sociaux qui n'ont cependant pas réduit l'écart entre le modèle agricole national et celui des pays membres du Nord de l'Europe ou même du Sud méditerranéen.

**La politique agricole grecque est essentiellement fondée sur les paiements directs (78% de l'enveloppe pour 2007-2013).**

De cette orientation résulte un déséquilibre dans la répartition des subventions, concentrées sur les régions les plus productives, les produits au meilleur rendement et les grands producteurs. Le coton est ainsi devenu une monoculture extensive dans les rares plaines du pays, au détriment de l'environnement et des ressources en eau.

Le découplage des aides, à compter de 2003, a renforcé cette situation, tout en conduisant à l'abandon de certaines cultures traditionnelles (tabac, betterave, blé tendre).

**Depuis quelques années, le ministère du développement agricole et de l'alimentation s'oriente vers une politique de diversification des cultures (fruits et légumes), de développement des exportations agricoles et de soutien aux cultures des régions défavorisées (montagneuses et insulaires).**

Le budget de la PAC pour la période de programmation 2014 – 2020 est de 15,4 Md€ pour les aides directes et de 4,2 Md€ pour le développement rural, ce qui représente une baisse de 5,7% pour l'ensemble des deux piliers. Le pays reste néanmoins parmi ceux bénéficiant d'un fort ratio d'aides par habitant.

Pour la programmation 2014-2020, la Grèce a choisi de mettre en œuvre la convergence interne par un ajustement progressif de la valeur des droits des agriculteurs vers une valeur unique d'ici 2019 au sein de chaque région. 2% de l'enveloppe nationale sera affecté à la création d'une réserve nationale de droits afin de couvrir les nouvelles installations. Par ailleurs, la Grèce souhaite ouvrir le régime des petits agriculteurs à tous les agriculteurs ayant une aide inférieure à 1 250 € afin de les exempter des critères du verdissement.

## Échanges commerciaux

**Le pays marque une forte dépendance dans les secteurs de la viande et des produits laitiers.** Les produits importés sont principalement le fromage, le bœuf, le blé, le porc et le sucre. **Les importations grecques dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, en baisse depuis quelques années, représentaient 6,2 Md€ en 2012, dont 80 % en provenance de l'Union européenne.** La France est le troisième pays fournisseur, derrière l'Allemagne et les Pays-Bas, et devant l'Italie, avec un flux composé à 50 % de viande de boucherie. Entre 2009 et 2013, la France et l'Italie ont perdu des parts de marché de façon quasiment constante, tandis que les Pays-Bas et l'Allemagne se sont maintenus et que la Bulgarie a multiplié sa part de marché par 2,5.

**La Grèce exportait en 2012 4,8 d€ de produits agricoles et agroalimentaires, dont 40 % de fruits et légumes et 40 % d'huile d'olive, de tabac, de coton et de blé dur. Ces produits, qui représentent une part importante (27 %) des exportations grecques tout secteur confondu, étaient pour 62 % d'entre eux en 2012 expédiés vers l'Union européenne.**

*Sources : Banque mondiale, PNUD, douanes françaises citées par UbiFrance 2012 et 2013, douanes grecques, MAAF, Ambassade de France en Grèce, Eurostat.*

## Accords internationaux

La Grèce est membre de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Elle est également membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC : le *Codex alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). La Grèce fait également partie des pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

## Relations bilatérales

La Grèce partage avec la France certaines préoccupations et intérêts communs tels que la préférence communautaire, les produits sensibles et les **indications géographiques**. Elle a obtenu l'enregistrement en indication géographique protégée (IGP) de 23 produits agricoles (essentiellement des huiles d'olives, des fruits et des légumes).

La Grèce et la France sont également des alliées naturelles pour défendre les spécificités de l'agriculture méditerranéenne.

Les positions françaises et grecques se retrouvent aussi sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et sont globalement convergentes sur l'évolution des politiques agricoles.

Les échanges bilatéraux avec la Grèce ont lieu essentiellement à Bruxelles via les représentations permanentes respectives des deux pays et ont été renforcés à l'occasion de la présidence grecque du Conseil.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à [patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr](mailto:patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr).**

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP